

mes-placements Capi/PEA

CONTRAT INDIVIDUEL D E CAPITALISATION MULTISUPPORT

Redécouvrez la Capitalisation !

EN EXCLUSIVITÉ :

Le FCP « Sextant PEA » (AMIRAL GESTION)

Le FCP « Moneta Multi Caps » (MONETA A.M.)

0 € frais d'entrée
0,6% frais de gestion
104 supports



Le Revenu



Contrat individuel de Capitalisation multi-support/multi-gestionnaire consultable et gérable par internet.

MODE D'EMPLOI

mes-placements Capi/PEA est assuré et géré par e-CIE VIE, compagnie d'assurance régie par le Code des Assurances, filiale à 100 % du groupe Generali, premier assureur vie européen.

> CADRES FISCAUX Assurance vie Capitalisation PEA Capitalisation

> LES VERSEMENTS MINIMUM

Tous vos versements doivent être effectués par chèque ou virement à l'ordre de e-CIE VIE.

Versements libres

- Versement initial: 1000 € minimum
- Versements complémentaires: 500 €
- Minimum par support: 50 €

Versements libres programmés

- Versement initial si VLP dès la souscription: 1000 €
- Périodicité: Mensuelle, Trimestrielle, Semestrielle, Annuelle
- Montants: 100 € / mois
300 € / trimestre
500 € / semestre
500 € / an
- Minimum par support: 50 €
- Date de prélèvement: le 25 du mois

> LES ARBITRAGES

- Montant minimum: 500 € ou la totalité du support
- Solde minimum sur chaque support après arbitrage: 50 €

> LES DATES D'INVESTISSEMENT / DÉINVESTISSEMENT

Le versement initial est affecté directement sur les unités de compte choisies sans attendre la fin du délai légal de renonciation d'1 mois.

- **Versements: J + 3** après l'encaissement des fonds
- **Rachats, décès, terme: J + 5** à réception des documents
- **Arbitrages courrier: J + 2** après réception de la demande par courrier/fax
- **Arbitrages internet: J + 1** jour ouvré (de cotation) si réalisé avant 16 h 00

> LES FRAIS

Frais d'entrée

- Versement initial, versements libres et/ou versements libres programmés: 0 %
- Dans les supports: 0 %*

Frais de gestion

- Fonds en Unités de Compte: 0,60 % / an, prélevés par trimestre (0,15%)

Frais d'arbitrage

- les suivants: 15 € forfaitaire en ligne et/ou par papier

> LA DISPONIBILITÉ DE L'ÉPARGNE

Avance

- Possible dès que le contrat a 6 mois
- Montant minimum: 2000 €
- Montant maximum: 60 % de l'épargne acquise

Rachat partiel

- Possible à tout moment
- Montant minimum: 1000 €
- Solde minimum par support après rachat 50 €

Rachat total

- Possible à tout moment
- Sortie en capital ou en rente viagère (réversible ou non)
- Montant minimum des rentes: 72 € par trimestre

> LES SUPPORTS

- 4 supports de gestion Alternative
- 89 SICAV/FCP (70 en option PEA)
- 35 sociétés de gestion (environ), dont AMIRAL GESTION en exclusivité
- L'accessibilité aux fonds d'AMIRAL GESTION est limitée à 50 % des investissements, qu'il s'agisse d'un versement initial, d'un versement complémentaire, d'un versement libre programmé ou d'un arbitrage en entrée.